

CONTRAT MORAL, ENTRE LE SIGNATAIRE, DU TROPHÉE VÉTÉRANS 2023 ET L'ORGANISATEUR : PAUL EMILE .MX-VETERAN-NORMAND.

Modifié :26/07/2022

Règlement du Trophée MX-VETERAN-NORMAND

ARTICLE I : le trophée vétérans de motocross type et cylindrée :2temps et 4 temps de 125cc et plus, organisé par Paul Emile et son collaborateur Hermon Olivier (membres du MC Chaulieu) - -
- Ouvert aux pilotes âgés d'au moins 38 ans, ayant une licence FFM de la ligue Motocyclisme de Normandie.

Peuvent participer en cas d'absence lors d'une épreuve :

- des pilotes hors-ligue/ des pilotes n'ayant pas été qualifié dans d'autres séries (à la demande du club organisateur ou du délégué d'un championnat LMN) / les enfants de pilote vétérans âgé(e)s d'au moins 15 ans (cylindrée 125 et plus)

ARTICLE II : Le nombre de participants est fixé à 45 pilotes. Il n'y a aucune qualification. Les engagements doivent être effectués pour le 1^{er} janvier 2023 sur le site www.mx-veteran-normand.org

Paul Émile, 4 allée des hautes Landes, 14200 Hérouville St Clair

Un droit d'inscription de 50 euros à l'ordre du MC Chaulieu, Gestion MC Chaulieu

Les engagements sont ouverts en priorité aux pilotes ayant participé au trophée l'année précédente (2022) et qui s'engagent pour toutes les épreuves 2023.

La sélection des pilotes pour les places libres : priorité aux pilotes qui ont effectué plusieurs remplacements / à la demande de l'organisation, un pilote lors de son inscription devra fournir l'année de sa 1^{ère} licence (pour justifier sa pratique du motocross).

ARTICLE III: Les pilotes du Trophée devront payer lors de chaque épreuve un droit d'engagement de 42€ pour le club (sous réserve du règlement de ligue 2023) + 1€ pour les frais de délégation.

Total: 43€ par pilotes

L'organisation du trophée est prise en charge par : M. Paul Émile.

Délégué du trophée sur les épreuves: Paul Émile /Adjoint : Hermon Olivier

Contrôle administratif : Morgane Manchion / Christelle Paul

En contrepartie : le club prendra à sa charge : 3 coupes pour le Général de la journée + une au 1^{er} de chaque catégorie (s'il est pas classé dans les 3 premiers du général)

TOTAL : 7 COUPES MAX.

ARTICLE IV: Catégories :

ARGENT	38 ANS	à	43 ANS
OR	44 ANS	à	52 ANS
PLATINE	53 ANS	à	58 ANS
VERMEIL	59 ANS	&	PLUS

ARTICLE V : Les pilotes des 4 catégories sont soumis aux différentes prescriptions du règlement Moto-Cross FFM, du code sportif ainsi qu'aux règlements techniques FFM.

Le respect mutuel entre pilotes sur la piste et dans le parc doit avoir lieu.

TOUT PROBLEMES SERA EXPOSE DELEGUE ET AU JURY DE L'EPREUVE !
Le Contrôle Administratif est ouvert de 7 heures à 8 heures (OBLIGATOIRE)

En 1^{er} le contrôle administratif / en 2^e les transpondeurs / en 3^e le contrôle technique.

ARTICLE VI: Le trophée sera disputé en 3 manches de 15 minutes + 1 tour avec un essai libre de 10 min ou 15 minutes (au choix de l'organisation).

Il n'y a aucun essai chronométré, la place sur la grille pour la 1^{er} manche et en fonction du classement général de la dernière épreuve, pour les autres manches en fonction de la précédente.

Un bracelet vous sera fourni avec port obligatoire : pilote/accompagnateur/panneuteur.

(LICENCES OBLIGATOIRE POUR LE PANNEAUTAGE)

ARTICLE VII: Classement selon le barème des points suivants par catégorie :

1er: 25pts/ **2ème:** 22 pts/ **3ème:** 20 pts/ **4ème:** 18pts/ **5ème:** 16pts ensuite 15/14/13/12/11/10/9/8/7/6/5/4/3/2/1.

Classement à la journée pour la récompense des 3 premiers du général. Et une coupe au 1^{er} de chaque catégorie (s'il n'est pas classé dans les 3 premiers du général).

Les invités seront classés que pour le jour de l'épreuve concernée sous condition qu'ils aient l'âge requis (minimum 38 ans). Classement par catégories pour le championnat.

Totalisation des points et départage des *ex-æquo* au bénéfice de la dernière manche.

Toute réclamation doit être formulée par écrit selon les règles de la LMN et de la FFM.

ARTICLE VIII: La présence à la remise des prix est obligatoire.

Par respect du public votre présence est obligatoire, à vous de prendre vos dispositions ou de m'informer de votre absence.

ARTICLE IX : Je renonce à exercer tout recours contre les organisateurs de la présente réunion pour le(s) accident(s)/dommage(s) corporel et matériels qui pourraient me survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Je m'engage à respecter le règlement et de participer à toutes les épreuves 2023

**(liste des épreuves disponible en Février 2023) sur le site:
www.mx-veteran-normand.org**

DATE le : / /

SIGNATURE : Suivie de la mention « lu et approuvé »

Merci de signé les deux document